

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 057/2026

Objet : Délégation de fonctions à Monsieur Steve Brunacci, 5^{ème} adjoint au Maire en charge de la tranquillité publique, de la propreté et du cadre de vie

Le Maire de la ville de Fleury-Mérogis,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer une partie de ses fonctions d'administration aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints,

Considérant que Monsieur Steve Brunacci a été élu 5^{ème} adjoint au Maire,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne marche des affaires de la commune de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice du 5^{ème} adjoint au Maire, Monsieur Steve Brunacci.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Steve Brunacci, 5^{ème} adjoint au Maire est chargé de la tranquillité publique, de la propreté et du cadre de vie.

SPECIMEN SIGNATURE :



Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal
- L'intéressé

Fait à Fleury-Mérogis, le 27 mars 2026



Yahaya SOUKOUNA
Maire de Fleury-Mérogis